

# Conditions de travail, besoins d'aide!!

## Par cydonia31, le 22/07/2009 à 15:20

#### Bonjour,

Voila, je suis actuellement caissiere dans un supermarché Toulousain, et je me pose plusieurs questions, auquelles, peut etre, vous pourrez répondre.

Tout d'abord, je n'ai signé qu'un contrat de periode d'essai d'un mois. Cela fait 9mois que j'y travail et je n'ai rien signé d'autre.

Ensuite, comme précisé au début, je suis caissiere. Est-ce donc normal de devoir passer l'aspirateur?

Autre chose, mon employeur peut il m'obliger a travailler un jour ferié?

En parlant d'emplyeur, je ne sais pas qui il est, je ne le vois jamais. Je n'ai a faire qu'a mes superieurs (qui travaillent en caisse centrale). Ces dernieres nous traitent pour la pluspart comme de la m\*\*\*. (En terminant leurs phrases par "allé, dégage, casse-toi", par exemple).

Nous sommes aussi surveillée a chaque caisse par un caméra relier au PC Sécurité. Comment cela se fait il que ces derniers nous appellent si un enfant passe sans qu'on le voit avec une cannette, ou si on oubli de vérifier un sac, par exemple, alors qu'ils n'interviennent pas lorsqu qu'un client devient menaçant?

Voila, j'ai encore d'autres questions en tete mais je pense que c'est déja pas mal.

Merci d'avance pour vos réponses.

#### Par Cornil, le 24/07/2009 à 17:15

### Bonsoir "cyclonia31"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

Malheureusement ce sont les conditions de travail courantes en grande surface. Pour y intervenir, le recours normal est de passer par les représentants du personnel. L'absence de contrat écrit n'est pas une irrégularité en CDI. Tu es embauchée en CDI aux conditions figurant sur ton bulletin de salaire.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)